

La MGEN met à votre disposition sur www.mgen.fr un espace spécifique "Professionnels de santé".



pour vous connecter

Pour ouvrir votre compte, cliquez sur le lien "Professionnels de santé" situé sur la page d'accueil. Vous accédez alors à un service qui vous permet d'effectuer une "Demande de code".



pour obtenir votre code personnel

Saisissez votre n° de Professionnel de santé et vos données bancaires (11 chiffres + la clé), puis indiquez votre courriel ou votre n° de téléphone portable. Vous recevrez votre code dans les minutes qui suivent.

Allo VOIX

Un numéro de téléphone spécialement dédié et gratuit, **0800 835 951*** est à votre disposition pour obtenir des informations complémentaires.

** du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00*



LIENS DU DISPOSITIF entre tous les ACTEURS (MGEN, CHU, Rectorat, médecins et orthophonistes): plaquettes, site internet, n° vert, formations

- **Rectorat.** Service de médecine de prévention
- **CHU.** Coordinateur du dispositif Réseau Voix
- **Mgen.** Relais d'information sur le dispositif et les formations par le n° vert et le site internet réservé aux professionnels de santé

Réseau VOIX

MIDI-PYRÉNÉES

Prévention des dysphonies chroniques de l'enseignant et de ses complications ayant un retentissement sur son avenir professionnel

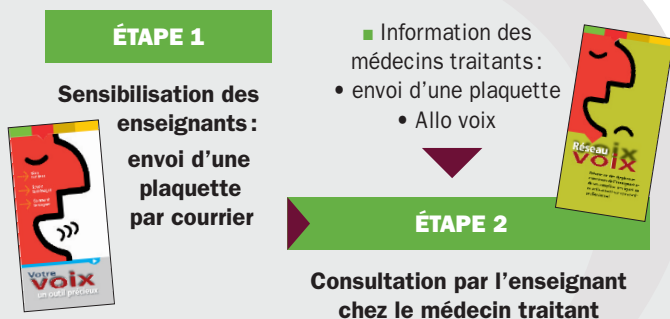
Les problèmes de voix sont fréquents chez les enseignants.

■ Selon une étude de 2004, la prévalence de la dysphonie chez les enseignants est significativement plus élevée que chez les non enseignants. La prévalence des troubles vocaux durant la période d'enseignement est de 57,7 % contre 28,8 % chez les non enseignants¹. Une banalisation de ces problèmes vocaux risque d'entraîner une chronicité de ces troubles.

Actuellement en France, il n'existe pas de dispositif de prévention impliquant les acteurs de santé dans la prise en charge de ces patients. **C'est pourquoi la MGEN, le Rectorat et le CHU de Toulouse ont mis en place ce dispositif de prévention.** Son principe est de mettre en relation les différents acteurs afin de prendre en charge de manière adaptée et globale cette population à risque.

1) Roy N., Merrill RM., Thibeault S., Gray S., Smith E. Voice disorders in teachers and the general population: effects on work performance, attendance, and future career choices. J Speech Lang Hear Res. 2004; 47:542-551.

Les différentes étapes du dispositif de prévention: le rôle du médecin traitant



L'enseignant est sensibilisé par l'envoi d'une plaquette informative par courrier. Il consulte son médecin généraliste en cas de gêne ressentie ou dépistée par la plaquette. Le médecin généraliste grâce au numéro Allo voix, à la plaquette et aux formations proposées oriente l'enseignant-patient vers les différents acteurs de santé si nécessaire (orthophonistes, ORL, Phoniatries...)

La MGEN a mis en place avec le Rectorat un Réseau PAS (Prévention Aide et Suivi). La convention de partenariat a pour objectif d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées par les personnes fragilisées, mutualistes ou non.

Différents moyens vont permettre d'accéder et de pérenniser ce réseau.

■ Ces moyens sont une plaquette envoyée par courrier à tous les enseignants de la région Midi Pyrénées, le numéro de téléphone "allo voix", le site internet Mgen et enfin des formations accessibles aux différents acteurs de Santé impliqués dans cette prise en charge spécifique des troubles vocaux de l'enseignant.

Ces différents acteurs de santé sont les médecins généralistes, les ORL, les orthophonistes, les phoniatries.

Le CHU coordonne des actions de formation.

Un numéro de téléphone "Allo Voix", dédié aux professionnels de santé, vous permettra de nous contacter. La liste des formations organisées dans la région Midi-Pyrénées sur les troubles vocaux pourra vous être communiquée ainsi que les moyens de contacter les référents du dispositif dans votre département afin d'obtenir par des documents (exposés, bibliographie...) des informations sur la prise en charge spécifique des troubles de la voix .

